



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 29 décembre 2022

Risque d'introduction de la fièvre aphteuse à Mayotte : Information aux détenteurs de ruminants

La préfecture de Mayotte alerte les détenteurs de ruminants (zébus, moutons, chèvres) de la présence de la Fièvre Aphteuse aux Comores et appelle à la vigilance.

Le risque d'introduction à Mayotte de la fièvre aphteuse provenant des Comores est réel.

La fièvre aphteuse ne se transmet pas à l'homme, il n'y a donc aucun danger pour la santé des personnes.

Mais cette maladie peut causer de graves problèmes de santé animale et de perte économique, car les animaux malades sont fortement affaiblis.

Les signes associés à cette maladie se traduisent par des lésions (vésicules) au niveau du nez, de la langue, des lèvres, de la cavité buccale, dans les espaces au-dessus des onglons, sur les trayons et aux points de compression sur la peau.

La rupture des vésicules peut provoquer une très forte boiterie chez les animaux qui ont tendance à ne plus vouloir bouger ni manger. Il existe d'autres symptômes fréquents tels que fièvre, hypersalivation, perte d'appétit et de poids.

La production de lait des animaux chroniquement touchés est fortement affectée. La mort peut survenir dans certains cas.

Si vous observez des lésions faisant penser à ces symptômes appelez en urgence votre vétérinaire sanitaire ainsi que la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) au 02 69 61 11 41 ou 02 69 64 50 31.

Ne déplacez surtout pas les animaux.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976